

CONSEIL COMMUNAL DE BAVOIS



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU MARDI 11 DÉCEMBRE 2018

Présidence : M. Norbert Oulevay

Le président ouvre la séance du Conseil communal de Bavois à 20h15 et remercie les conseillers communaux pour leur présence. Il souhaite la bienvenue au syndic, aux municipaux, à la secrétaire communale ainsi qu'à la boursière.

Le président relève également la présence de Mme Emmanuelle Jacquat, pasteur de la paroisse et la remercie.

Une minute de silence est observée en la mémoire de M. Paul-Henri Duboux, conseiller communal, décédé au mois de novembre.

Le président rappelle que chaque personne qui prend la parole est priée de se lever, d'utiliser le micro disponible dans la salle et de décliner son identité.

Le président souhaite savoir si des modifications de l'ordre du jour sont demandées. Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est suivi tel que prévu :

Ordre du jour

1. Assermentation
2. Appel
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2018
4. Communications de la Municipalité / du bureau / des commissions
5. Budget 2019
6. Apport de matériaux terreux sur les terrains agricoles communaux
7. Propositions individuelles
8. Divers

1. Assermentation

M. Jean-Michel Viquerat devait être assermenté ce soir. Etant donné qu'il est excusé, il sera assermenté lors de la prochaine séance du Conseil communal.

2. Appel

35 conseillers ont été convoqués. 32 sont présents et 3 sont excusés.

Le quorum est atteint et le président déclare que l'assemblée peut statuer valablement.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2018

Décision : Le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

4. Communications de la Municipalité / du bureau / des commissions

M. Thierry Salzmann, syndic, a une information à donner concernant le photovoltaïque participatif. L'argent de la rétribution unique a été reçu. La Municipalité a pris la décision d'octroyer un taux d'intérêt de 2.5 % à toutes les personnes concernées.

M. Thierry Salzmann souhaite également donner des nouvelles concernant l'Assemblée générale de l'UCV qui s'est déroulée à Bavois le 9 juin 2018. Les comptes seront bouclés prochainement (en attente des derniers décomptes TVA). Le résultat définitif pourra être communiqué lors de la prochaine séance du Conseil communal mais le syndic annonce déjà que celui-ci sera positif.

M. Jean-Pascal Rochat, municipal, informe que depuis mi-octobre, M. Serge Auberson (concessionnaire communal) a souhaité mettre un terme à de longues années de collaboration avec la commune. La Municipalité a choisi l'entreprise Pro-CVS Energie Sàrl à Orbe pour lui succéder et une convention de collaboration a été signée. Les coordonnées de cette entreprise figureront sur le site internet de la commune dès la semaine prochaine. M. Jean-Pascal Rochat souhaite préciser que M. Serge Auberson est toujours en activité et qu'il reste à disposition pour des besoins privés.

Suite à des évènements récents ayant soulevé quelques interrogations, le président souhaite rappeler le fonctionnement des commissions thématiques. En effet, une commission est nommée par le bureau du Conseil communal sur demande de la Municipalité. Une commission est formée de trois membres et d'un suppléant. Le suppléant n'est convoqué qu'en cas d'indisponibilité d'un des trois membres. Selon l'article 43 du règlement du Conseil communal, le 1^{er} membre nommé d'une commission est celui qui la convoque et en est le rapporteur. Cette même personne peut être élue au titre de président puisque les commissions s'organisent elles-mêmes selon l'article 40. Il revient au président de relever les heures de sa commission et de les transmettre à la secrétaire du Conseil communal.

Le président annonce les dates retenues pour les séances du Conseil communal pour l'année 2019 :

- 12 mars 2019
- 11 juin 2019
- 15 octobre 2019
- 10 décembre 2019

Sur demande de la Préfecture et suite à diverses discussions, le président tient à rappeler aux conseillers communaux qui ont été élus qu'ils peuvent être amenés à délibérer sur des sujets qui peuvent parfois les concerner de très près personnellement, voire matériellement. Par conséquent, chaque conseiller devrait être capable de prendre du recul, voire de se récuser s'il pense qu'il pourrait y avoir conflit d'intérêt. En effet, lorsque la commune fonctionnait sous le régime du Conseil général, chaque citoyen pouvait participer à son gré aux décisions. Par contre, dans le cadre du Conseil communal, chaque conseiller a été élu pour représenter les citoyens et garantir l'intérêt général.

5. Budget 2019

Le préavis municipal, le budget ainsi que le rapport de la commission de gestion et finances ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, le président laisse la parole à Mme Christelle Gobalet pour la lecture du rapport de la commission dont elle fait partie.

Le président remercie Mme Christelle Gobalet pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

M. Thierry Salzmann précise qu'une petite erreur s'est glissée au point 2 "Finances" du préavis municipal. En effet, le point 21 "Impôts" mentionne que l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur la fortune des personnes physiques ont été calculés sur la base de la moyenne des comptes 2017 et du budget 2018. Or, cela a été calculé sur les rentrées effectives de 2017 et pondéré avec la population estimée en 2019. Le chiffre figurant sur le préavis municipal est toutefois correct.

Mme Nicole Oulevay prend la parole et souhaite préciser en préambule que les questions qu'elle va poser ne sont pas à prendre comme des critiques mais plutôt comme des questions constructives. Ensuite, elle informe qu'elle trouve étonnant que le plan d'investissement détaillé de la commune ne soit pas disponible en même temps que le budget et ceci dans le but de pouvoir prendre des décisions en connaissance de cause. M. Thierry Salzmann répond que la Municipalité est effectivement tenue d'établir un plan d'investissement afin de prévoir le plafond d'endettement pour la législature, chose qui a été faite en 2016, en début de législature. Ensuite, le syndic admet que le plan d'investissement n'a pas été publié avec le détail de tous les investissements prévus. Toutefois, il explique que tout a été fait conformément à ce qui était prévu à l'exception d'un million qui a été laissé en fin de législature en raison d'un choix à faire entre la réfection de la grande salle et la route de Chavornay qui est actuellement à l'étude. Par conséquent, les investissements faits durant cette législature sont connus des conseillers communaux étant donné qu'ils ont statué sur chacun d'entre eux.

Mme Nicole Oulevay revient sur le compte n° 350 Les Pies « ancien collège » et demande s'il serait possible d'avoir une séparation entre les appartements protégés et l'UAPE en optant pour deux comptes séparés. M. Thierry Salzmann explique que cette manière de faire chargerait trop le plan comptable. Toutefois, si plusieurs conseillers communaux expriment le même souhait, M. Thierry Salzmann propose l'établissement d'une feuille de calcul Excel qui ferait ressortir les chiffres principaux afin de mieux séparer les deux activités.

M. Cédric Martin pose une question concernant les locations à la Résidence des Pies (compte 350.4271.00). En effet, pour 2019 une entrée d'argent de CHF 80'400.- est budgétée alors que la somme de CHF 80'000.- avait été budgétée pour 2018. En se basant sur une location des 6 appartements disponibles, une entrée d'argent de CHF 40'000.- n'a pas été prise en compte pour 2019. M. Cédric Martin se demande si ce montant peut influencer le déficit budgétaire qui va devoir être voté plus tard. M. Thierry Salzmann explique que 2 appartements sont actuellement inoccupés. Pour le budget 2019, le calcul s'est fait sur 5 appartements loués sur l'entier de l'année.

Mme Nicole Oulevay souhaite attirer l'attention des conseillers communaux et de la Municipalité sur les écoles car il semblerait que la directrice de l'établissement scolaire de Chavornay aurait, à moyen terme, le souhait de transférer les élèves de 5^{ème} année au collège du Verneret. Ceci impliquerait la fermeture de certaines classes dans les villages et, par conséquent, aurait des répercussions importantes sur le budget communal et le prix des transports scolaires.

Mme Mélanie Crausaz, municipale, répond qu'elle prend note de cette remarque. Elle relève toutefois qu'elle doute que cela va se passer ainsi compte tenu des discussions actuellement en cours. En effet, en raison d'importants projets de construction dans les communes voisines, un nombre élevé d'élèves sera à intégrer dans l'arrondissement scolaire. Mme Mélanie Crausaz profite de l'occasion pour communiquer que le souhait de créer une association scolaire et parascolaire est toujours en cours d'étude.

Mme Nicole Oulevay a également une remarque concernant le compte 354 relatif à la grande salle. En effet, même si elle est consciente que le plan d'investissement de la commune est amené à varier, elle estime qu'il permettrait aux conseillers communaux de mieux se rendre compte de la situation générale et d'éventuellement suggérer des points à traiter en priorité, si nécessaire. Bien que le sujet de la rénovation de la grande salle soit discuté depuis plusieurs années, celui-ci est toujours reporté au profit d'autres travaux. Mme Nicole Oulevay souhaiterait que la rénovation de la grande salle soit une fois traitée en priorité. M. Thierry Salzman rappelle que la rénovation de la grande salle fait toujours partie des priorités de la Municipalité mais rappelle également qu'il est financièrement impossible de tout faire en même temps. D'autres projets impliquant notamment la sécurité des piétons sont actuellement prioritaires.

Mme Nicole Oulevay souhaite connaître les critères qui permettent de décider si une somme va dans le plan d'investissement ou dans le budget de fonctionnement. Elle cite, à titre d'exemple, la somme de CHF 55'000.- dédiée à la route des Gubières. Ce montant a été intégré au budget de fonctionnement alors que la route qui va être refaite derrière l'ancien restaurant entre dans le plan d'investissement.

M. Thierry Salzman explique la nature des travaux qui vont être faits à la route des Gubières (resurfacement/entretien de la route) et informe que cela entre dans le cadre du budget de fonctionnement de la commune. Les travaux qui vont être effectués derrière l'ancien restaurant seront beaucoup plus importants et coûteux. De ce fait, ces travaux doivent entrer dans le cadre du plan d'investissement. Mme Nicole Oulevay réagit en demandant si l'attribution au plan d'investissement ou au budget de fonctionnement dépend donc uniquement de la somme nécessaire. M. Thierry Salzman répond que non et donne lecture de la définition d'un investissement pour plus de clarté.

M. Yves Martin revient sur les panneaux photovoltaïques qui se trouvent sur le toit du bâtiment de la voirie et demande quel était l'investissement de la commune.

M. Thierry Salzman répond que la somme investie devait être approximativement de CHF 127'000.-. M. Yves Martin demande ensuite quel montant a été touché pour la rétribution unique. De mémoire, M. Thierry Salzman répond qu'une somme d'environ CHF 44'000.- a été touchée. Suite à ces réponses, M. Yves Martin demande si la commune va pouvoir rentabiliser le reste de l'investissement. M. Thierry Salzman explique que la vente d'électricité devrait pouvoir couvrir le reste des frais. Le cas échéant, les CHF 44'000.- pourraient aider à financer la rémunération du capital ou l'éventuel remplacement d'un onduleur ou tout autre problème technique qui pourrait survenir. M. Yves Martin s'interroge quand même sur la rentabilité de cette installation. M. Thierry Salzman répond qu'au prix actuel de l'électricité, cela est tout juste rentable. Etant donné que la commune n'a juste pas touché la rétribution à prix coûtant en raison de la date d'annonce du projet, le canton a mandaté une entreprise pour aider à mieux mettre en valeur l'électricité via de l'autoconsommation. M. Yves Martin communique qu'il a pu effectuer le même constat sur son installation privée. Cela n'est pas rentable et il met la commune en garde par rapport aux frais que génère l'autoconsommation d'électricité.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Décision : le budget 2019 est approuvé avec un déficit de CHF 186'490.- tel que présenté, 1 abstention.

Décision : la commission de gestion et finances est déchargée de son mandat à l'unanimité.

6. Apport de matériaux terreux sur les terrains agricoles communaux

Le préavis municipal, le rapport de la commission gestion et finances et le rapport de la commission adhoc ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, le président laisse la parole à M. Adrien Saugy pour la lecture du rapport de la commission spécialement constituée à cet effet et à M. Alberto De Pascali pour la lecture du rapport de la commission dont il fait partie (commission gestion et finances).

Le président remercie MM. Adrien Saugy et Alberto De Pascali pour la lecture de leurs rapports et laisse la parole à M. Pascal Agassis, municipal, pour une présentation concernant ce sujet et ouvre ensuite la discussion.

M. Steven Oulevay remercie la Municipalité de s'intéresser à cette problématique. Il relève que des contacts ont eu lieu avec le département de l'environnement du canton de Vaud mais demande si des discussions ont été établies au sujet des possibles planifications de la gestion de ces sols tourbeux à l'échelle de la plaine de l'Orbe. M. Pascal Agassis précise que l'association Prométerre a effectivement un projet qui vient de débuter sur la plaine de l'Orbe. A ce stade du projet, un conseiller est mis à disposition pour aider dans les démarches (obtention d'autorisations, suivi de chantiers, analyse des sols, etc.). La Municipalité a demandé des subventions aux améliorations foncières sur la base de chiffres concrets. Après discussion, les améliorations foncières étudient la possibilité que Bavois participe comme commune-pilote et ceci dans le but d'obtenir des subventions.

M. Dominique Delay revient sur la présentation de M. Pascal Agassis et demande des explications concernant le pompage de l'eau qui serait également à l'origine du problème. M. Pascal Agassis explique qu'il ne s'agit pas d'un pompage actuel mais du drainage des zones cultivables qui a été fait il y a plusieurs années. Etant donné que la minéralisation est activée par l'oxygène, le drainage qui a été effectué a permis à l'oxygène d'entrer dans le sol et activer les bactéries minéralisatrices.

Etant donné que cette action est réalisée sur les terrains communaux, Mme Nicole Oulevay demande comment cela va se passer avec les terrains appartenant à des particuliers notamment concernant la différence de niveau et demande également s'il serait possible de stocker la terre derrière le stand là où il y a déjà un dépôt de terre. M. Pascal Agassis explique que les terrains communaux sont heureusement répartis en deux blocs. La différence de niveau par rapport aux terrains appartenant à des particuliers ne sera pas perceptible. De plus, étant donné que les travaux vont déjà durer entre 6 à 8 ans, le fait d'inclure les terrains des particuliers aurait encore prolongé cette durée. Ensuite, M. Pascal Agassis informe que le stockage n'est pas autorisé en terres agricoles. Etant donné que la zone envisagée se trouve en zone d'utilité publique, cela ne pose aucun problème. De plus, ce choix a été confirmé par le fait que l'ancienne STEP devait être détruite et que celle-ci se trouve à proximité de la grande partie à remblayer.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Décision : la Municipalité est autorisée à faire effectuer l'étude d'impact à l'unanimité.

Décision : cette étude sera financée par la trésorerie courante à l'unanimité.

Décision : ce montant sera amorti sur 5 ans à l'unanimité.

Décision : la commission de gestion et finances est déchargée de son mandat à l'unanimité.

7. Propositions individuelles

Le président informe avoir reçu une proposition individuelle écrite. Conformément à l'article 61 du règlement du Conseil communal, cette proposition individuelle écrite sera traitée comme une simple question ou un vœu à l'adresse de la Municipalité.

Mme Nicole Oulevay prend la parole pour expliquer qu'elle a un vœu concernant la publication des documents financiers puis donne lecture de sa proposition individuelle.

M. Thierry Salzmann répond d'abord concernant le premier tableau dont Mme Nicole Oulevay fait mention et qui traite des investissements budgétés. Il explique que les nouveaux investissements budgétés font l'objet d'un préavis municipal lorsque le cas se présente. Concernant le deuxième tableau au sujet des investissements et amortissements, celui-ci est transmis chaque année avec les autres documents mis à disposition par la Municipalité pour l'approbation des comptes. Mme Nicole Oulevay remercie pour cette réponse mais tient à communiquer à la Municipalité que le plan d'investissement 2016-2021 avait effectivement été présenté mais qu'il n'est pas disponible pour consultation. Elle souhaiterait que celui-ci soit mis à disposition ou joint au budget, par exemple.

8. Divers

Suite à la non prise en considération de sa motion, M. Alberto De Pascali revient sur le thème de l'accès à la déchetterie et demande maintenant à la Municipalité ce qu'elle entreprend de faire et dans quel délai. M. Pascal Agassis prend la parole pour expliquer qu'il s'est entretenu avec M. Alberto De Pascali en début d'année. Il est ressorti de cette discussion qu'une récolte du papier à l'extérieur de la déchetterie pouvait éventuellement être envisagée. Depuis, M. Pascal Agassis reconnaît avoir entamé la démarche mais sans la finaliser. Il va s'occuper de ce point l'année prochaine.

M. Hans Hügli demande un état de situation concernant les futurs plans d'affectation de la commune. M. Julien Burnens, municipal, répond que la Municipalité vient de renvoyer le formulaire adhoc pour l'étude préliminaire. Un premier contact avait été établi à la fin du printemps avec l'envoi de la vision stratégique de la commune qui contenait notamment plusieurs projets déjà mentionnés lors des séances du Conseil communal dont notamment l'aménagement de la gare et une zone d'activité. Des contacts sont en cours en fonction de ces différents projets mais cela n'avance pas aussi rapidement que souhaité. Une séance va avoir lieu en début d'année avec le Service du développement territorial (SDP). M. Julien Burnens pense qu'un état de situation plus concret pourra être présenté d'ici une année environ.

M. Yves Martin prend la parole et demande de quoi il s'agit lorsqu'il est fait mention de l'aménagement de la gare. M. Julien Burnens revient sur ses propos de la dernière séance et rappelle qu'un sondage a été effectué au mois d'octobre au sujet de l'utilisation du train. Le sondage était disponible à la gare et a également été inséré dans le bulletin communal. Le but de ce sondage est de déterminer si des améliorations de la place existante pourraient être envisagées. A ce titre, des contacts sont également en cours avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) afin de savoir ce qu'il sera possible de faire dans le futur par rapport à l'augmentation de l'utilisation des transports publics. Les réponses à ce sondage ont été récoltées et sont actuellement en cours de traitement. Une présentation sur l'évolution de l'utilisation des transports publics sera faite lors de la prochaine séance du Conseil communal. Ceci permettra également d'avoir des arguments afin d'aller demander des subventions pour mieux aménager la gare.

Mme Nicole Oulevay profite de ce sujet pour attirer l'attention de la Municipalité sur un article qui est paru dans l'Omnibus de la semaine passée. Cet article parlait de la création de la compagnie foncière et industrielle du nord vaudois qui est une société anonyme qui permet aux communes de demander des financements servant à acquérir des terrains puis de les mettre ensuite à disposition sous la forme de droits de superficie et ceci sans péjorer le plafond d'endettement.

En dehors de trouver cet article intéressant, Mme Nicole Oulevay a aussi relevé un autre point susceptible d'intéresser la commune de Bavois, à savoir l'augmentation de la circulation qui traversera le village en raison notamment du projet « Gruvatiez » à Orbe et les problèmes de sécurité inhérents.

M. Julien Burnens remercie pour ces remarques et informe que la zone d'activité à Bavois en est à l'étape de zonage du sol pour trouver un endroit adapté et à l'obtention de l'aval du canton. Des contacts sont en cours avec l'Association pour le Développement du Nord Vaudois (ADNV) pour avoir un soutien au niveau régional. Une rencontre aura lieu en début d'année prochaine. Après la première partie liée à l'affectation du sol, un financement sera recherché.

M. Yves Martin revient sur les deux appartements encore à louer à la Résidence des Pies et demande pourquoi il est si difficile de trouver des personnes intéressées. Mme Mélanie Crausaz dit ne pas être en mesure d'expliquer pourquoi ces deux appartements peinent à être loués. Toutefois, suite à différentes visites effectuées et des demandes téléphoniques, il en ressort que le fait de ne pas avoir de commodités à Bavois représente un obstacle de location important. L'éloignement de la gare par rapport à ces appartements est aussi un frein. Mme Mélanie Crausaz rappelle ce qu'elle avait déjà expliqué lors de la dernière séance du Conseil communal, à savoir que des annonces sont publiées dans des cabinets médicaux et dans les CMS de la région, qu'un flyer d'information a été produit et que des contacts avec le Bureau Régional d'Information et d'Orientation (BRIO) et le CMS d'Orbe sont notamment en cours. Mme Mélanie Crausaz estime que ces appartements sont toujours attractifs mais reconnaît qu'ils vont plutôt intéresser des personnes ayant été habituées à vivre dans des villages.

M. Hans Hügli demande s'il ne serait pas possible de louer temporairement ces appartements à d'autres personnes par le biais d'un bail d'une année ou deux. Mme Mélanie Crausaz rappelle que cela est déjà le cas actuellement, comme déjà expliqué lors de la dernière séance du Conseil communal. En effet, la location a été ouverte à des personnes ne répondant pas aux critères d'une location d'appartement protégé. Une locataire possède un bail d'une année, non renouvelable sauf si les appartements protégés seront toujours libres au moment de la résiliation. Dans ce cas, une prolongation pourrait être envisagée.

M. Joaquim Vez demande si une date butoir va être fixée pour ouvrir définitivement la location à des personnes ne répondant pas aux critères d'une location en appartement protégé étant donné que le besoin n'est vraisemblablement pas présent actuellement. Mme Mélanie Crausaz répond qu'aucune date butoir n'a été fixée mais admet qu'une décision va devoir effectivement être prise prochainement.

M. Daniel Schwab dénonce un cruel manque de services dans le village (poste, banque, magasins) et se demande si le fait de créer ces services pourrait rendre ces appartements plus attractifs. Mme Mélanie Crausaz répond à ce point en expliquant que les personnes qui vivent dans la résidence des Pies ont des proches qui viennent en aide pour les emmener faire des courses ou autre. La seule personne qui peut moins bénéficier de cette aide sollicite parfois Mme Mélanie Crausaz et cette dernière le fait volontiers. Toutefois, elle souligne le fait que si cette demande devait s'accroître, son taux d'occupation de 10% en tant que référente sociale ne serait plus suffisant.

M. Julien Burnens informe qu'il va projeter le diaporama des photos de l'UCV 2018 pendant la verrée qui suivra cette dernière séance du Conseil communal de l'année.

M. Thierry Salzmann explique que la Municipalité est contente de l'ouverture du magasin "La Petite Épicerie" et incite les habitants de la commune à en faire usage afin que cela fonctionne. Il remercie par cette même occasion toutes les personnes qui se sont investies dans ce projet.

Le syndic remercie les personnes présentes pour les décisions prises ce soir, remercie également les membres du Conseil communal et le bureau du Conseil communal pour le travail fourni tout au long de l'année puis remercie également ses collègues municipaux et le bureau de la municipalité. Il termine en souhaitant de belles fêtes de fin d'année à l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie le bureau et la secrétaire du Conseil communal pour le travail accompli durant l'année écoulée et informe qu'une verrée est offerte par la commune à l'issue de cette séance. Le président termine en souhaitant une bonne fin d'année à l'assemblée et donne rendez-vous au mardi 12 mars 2019 pour la prochaine séance du Conseil communal.

La séance est levée à 21h46.



Norbert Oulevay
Président



Arianna Karlen
Secrétaire